



**MOBILITÉS :**  
**le SNI a demandé**  
**plus de transparence**  
**... et l'a obtenue !**

2013 a vu l'inauguration du musée des horreurs de la mobilité, appuyé sur des cas réels constatés en CAP... et malheureusement, il est loin d'être fermé, et la liste pourrait aisément s'allonger ! Dans un paysage plus que mouvant, où les employeurs se morcellent, où les plafonds d'emploi s'abaissent d'année en année, comment parvenir à choisir son poste, tant d'un point de vue personnel que professionnel ?

**Pour que la mobilité ne soit pas un parcours du combattant...**

### **Que demande le SNITPECT-FO ?**

- L'information sur l'ensemble des offres d'emploi, aujourd'hui rendue difficile entre les offres ministérielles ou encore la BIEP ;
- la publication de tous les postes intéressant les ITPE, au sein de tous les ministères et des établissements publics de l'État sur la liste des postes vacants ;
- le rétablissement de la liste additive ;
- la promotion et un accompagnement par la DRH de l'essaimage ;
- le maintien des trois cycles de mobilité annuels.



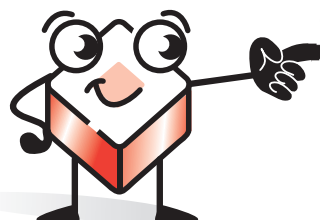
**Snitpect-FO**

# Des mobilités choisies, reconnues et facilitées

**Pour que la mobilité n'aboutisse pas à la case départ, par l'interdiction de candidater, ou par des positions « prêt à l'emploi » ou avis de principes négatifs...**

### **Que demande le SNITPECT-FO ?**

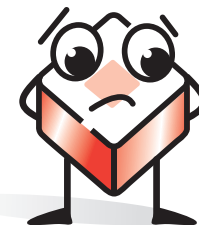
- la poursuite de la définition et la mise en œuvre de règles claires, transparentes et équitables pour l'ensemble des mobilités ;
- le maintien de l'examen en CAP nationale de toutes les mobilités, seule garantie d'égalité de droit et de traitement ;
- que l'administration (re)prenne ses responsabilités en CAP en passant outre les avis injustifiés des chefs de service ;
- une gestion des zones de gouvernance adaptée prenant en compte tous les employeurs au sein de zones géographiques cohérentes ;
- la possibilité d'affectation en sortie d'école sur des postes en collectivité locale ou en établissement public ;
- que l'administration cesse de freiner de manière dogmatique la mobilité au prétexte d'une durée insuffisante de poste.



**Pour que la mobilité ne soit pas synonyme de perte financière ou difficultés administratives, par exemple lors de départ en détachement vers les collectivités locales ou établissements publics...**

### **Que demande le SNITPECT-FO ?**

- le rattrapage de l'année de retard dans le versement des ISS ;
- dans l'attente, le versement de l'ISS en année courante, pour toute nouvelle entrée dans le corps ou retour d'essaimage ou de disponibilité ;
- dans l'attente d'une vraie réforme statutaire, la prise d'arrêtés emplois d'ingénieurs en chef dans tous les ministères d'exercice (MAAF, services du premier ministre, ministère de l'intérieur notamment).



### **Bilan dernier mandat :**

- l'élargissement de la liste des postes vacants aux ministères « constructeurs » ;
- une DRH qui demande enfin des justifications sur les avis négatifs émis par les chefs de service d'accueil et recadre les pratiques dans la nouvelle charte de gestion ;
- un rappel des règles par la DRH sur l'utilisation des labels « ZGE » lors des publications des postes ;
- la ré-écriture de l'arrêté emplois « IC » au sein du MEDDE/MLETR, élargissant la liste des postes éligibles à la promotion en intégrant la création de VNF et du CEREMA.